

CONSTRUCTION D'UNE MAISON FORESTIÈRE
SITUÉE SUR LA PARCELLE AD201
À SAINT-GEORGES-DE-L'OYAPOCK

1. Pouvoir Adjudicateur / Maître de l'Ouvrage

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès – BP 812
97388 KOUROU Cedex
Téléphone : 0594 32 10 34
Télécopie : 0594 32 29 95
Profil d'acheteur : <http://simko973.e-marchespublics.com>

2. Procédure de passation

Procédure adaptée (article 22 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics).

3. Objet de la consultation

Construction d'une maison forestière située sur la parcelle AD201 à SAINT-GEORGES-DE-L'OYAPOCK.

Pour le bâtiment et les VRD, les travaux sont décrits en un **lot unique** détaillé comme suit :

- **1 : Gros Œuvre / Maçonneries** (y/c clôtures, portail et accès béton)
- **2 : Charpente bois / Couverture / Faux-plafond / Menuiserie bois**
- **3 : Menuiserie aluminium / Serrurerie**
- **4 : Courants forts / Courants faibles** (y/c adductions BT et TELECOM à partir des réseaux des concessionnaires positionnés en limite de propriété)
- **5 : Plomberie / Sanitaires** (y/c assainissement autonome et adduction en Eau Potable à partir du réseau du concessionnaire positionné en limite de propriété)
- **6 : Revêtements / Peintures / BâL**

La consultation fait l'objet d'une dévolution en lot unique. Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants :

- l'ouvrage unique, objet de la consultation, est à réaliser au sein d'une commune de l'Est guyanais qui implique un fort niveau d'exigence dans le respect de l'ordonnancement des travaux. Une entreprise dite Tout Corps d'Etat sera plus à même de répondre à ce niveau d'exigence afin de garantir le délai de livraison. De plus, l'allotissement rendrait l'exécution de l'ouvrage plus coûteuse.

4. Variantes - Options

Le marché est ouvert aux variantes.

5. Délai d'exécution

Le délai global d'exécution de l'ensemble des lots est de **SIX (6) mois** (non compris période de préparation de 2 mois).

6. Date prévisionnelle de début des travaux

1^{er} trimestre 2019

7. Justificatifs à produire

Les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat sont listés dans le Règlement de la Consultation.

Niveau spécifique minimal exigé : tel que mentionné dans le Règlement de la consultation.

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française, l'unité monétaire utilisée est l'euro.

8. Critères de jugement

Les offres seront jugées en fonction et dans l'ordre des critères pondérés suivants :

1. **Valeur technique** ; pondération : **50%**
(capacité de l'entreprise par rapport aux travaux projetés)
2. **Prix** ; pondération : **50%**

9. Modalités de financement / paiement

Voir documents de la Consultation

10. Lieu où l'on peut retirer le dossier d'appels d'offres

Le Dossier de Consultation est disponible sous forme électronique, sur le site <http://simko973.e-marchespublics.com> après inscription sur cette plate-forme de dématérialisation.

11. Date limite de réception des offres

Lundi 17 décembre 2018 à 12h heure de Guyane

12. Adresse où les offres doivent être transmises :

Les offres, uniquement sous forme électronique, sont à déposer sur le profil d'acheteur : <http://simko973.e-marchespublics.com>

13. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre

Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

14. Renseignements d'ordre administratif et technique

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès – BP 812
97388 KOUROU Cedex
Téléphone : 0594 32 10 34 - Télécopie : 0594 32 29 95

15. Procédure de recours

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal de Grande Instance de Cayenne - 7, avenue du Général de Gaulle – 97300 CAYENNE – Téléphone : 05 94 29 76 30.
Dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, en cas de manquement aux obligations de publicité ou de mise en concurrence, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat peut demander au juge de prendre toute mesure tendant à ce qu'il soit ordonné à la personne morale responsable du manquement de se conformer à ses obligations.

16. Organes de publication

. Site www.simko.fr rubrique « Appels à concurrence »
. Profil d'acheteur : <http://simko973.e-marchespublics.com>

17. Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion

Vendredi 30 novembre 2018